



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Dixième Réunion des Présidentes de parlement

L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EGALITE DES SEXES : *Faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*

New York, 29-30 août 2015
Organisée par l'Union interparlementaire

NOTE D'INFORMATION GENERALE

On trouvera dans la présente note des informations sur la Réunion et les dispositions correspondantes.

1. LIEU ET DATES

La Dixième Réunion des Présidentes de parlement se déroulera les 29 et 30 août, dans la salle de conférence 5 (CR 5), au Siège de l'ONU à New York.

2. PARTICIPATION

Sont invitées toutes les Présidentes de parlements nationaux et, dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidentes des deux chambres. Les Présidentes de parlement pourront se faire remplacer par leurs vice-présidentes. Sont également invitées les Présidentes des assemblées parlementaires régionales ayant le statut de Membres associés ou d'Observateurs permanents de l'UIP.

Les délégations de chaque parlement ou Membre associé ne dépasseront pas trois personnes par chambre. Les délégations des assemblées régionales et des observateurs ne dépasseront pas deux personnes.

3. ORGANISATION DES DEBATS

Les Présidentes de parlement, les Présidentes des assemblées parlementaires régionales et les orateurs invités sont conviés à s'exprimer devant la Réunion.

Afin que les participants puissent tirer profit de l'expérience des uns des autres et de façon à créer les conditions d'un débat interactif, chaque Présidente est invitée à faire une présentation de trois à quatre minutes sur le thème de l'ordre du jour qu'elle aura choisi. Les Présidentes sont donc invitées à indiquer le thème sur lequel elles souhaitent s'exprimer dans la section correspondante du formulaire d'inscription.

À l'issue des présentations, un débat sera ouvert.

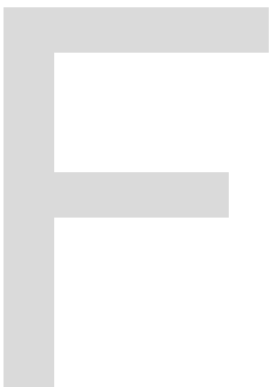
Les observateurs pourront intervenir une fois que toutes les Présidentes souhaitant prendre la parole auront pu le faire.

4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

A l'issue de la Réunion, un document final succinct sera publié. On y trouvera, sous forme résumée, les conclusions et recommandations de la Réunion.

5. DOCUMENTS

Les textes écrits des présentations seront distribués aux participants à mesure qu'ils seront disponibles. Le Secrétariat de la Réunion s'efforcera de les mettre à disposition dans les différentes langues officielles de la rencontre.



Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP mettra à disposition des documents d'information concernant les thèmes inscrits à l'ordre du jour. Les documents relatifs à la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement seront également mis à disposition et serviront de référence pour les discussions.

Les participants désireux de distribuer aux autres participants des documents en rapport avec la réunion sont priés d'en fournir un nombre suffisant; ceux-ci seront disposés sur une table prévue à cet effet.

6. LANGUES

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol et français.

Des cabines d'interprétation supplémentaires seront mises à disposition pour les Présidentes qui souhaiteraient s'exprimer dans une autre langue. Les délégations devront venir accompagnées de leur propre interprète. Il convient de noter que les cabines seront attribuées suivant l'ordre d'arrivée des demandes. Les interprètes concernés sont priés de prendre contact à l'avance avec le personnel de la Réunion. Dans la mesure du possible, les déclarations rédigées dans des langues autres que les langues officielles devront être traduites et remises au Secrétariat de l'UIP, pour distribution.

7. ATTRIBUTION DES SIÈGES DANS LA SALLE

Chaque délégation se verra attribuer deux sièges. Les délégations des parlements bicaméraux dont les deux Présidentes seront présentes, disposeront de deux sièges supplémentaires. Des sièges supplémentaires seront mis à disposition, dans la salle, pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations des observateurs se verront attribuer deux sièges.

8. INSCRIPTION

Les parlements invités sont priés de faire connaître la composition de leur délégation en retournant le formulaire d'inscription ci-joint aux adresses suivantes :

Union interparlementaire

5 chemin du Pommier
case postale 330
1218 Grand-Saconnex
Genève
Suisse

Tél. : +41 22 919 41 50
Fax : +41 22 919 41 60
Courriel : postbox@mail.pu.org / vs@ipu.org

CC:

Bureau de l'Observateur permanent de l'Union
interparlementaire auprès des Nations Unies
336 East 45th Street, Tenth Floor
New York, NY, 10017
United States of America

Tel: +1 212 557 58 80
Fax: +1 212 557 39 54
E-mail: ny-office@ipu.org

Conformément à la règle habituelle, les délégations et les missions diplomatiques à New York seront invitées à se charger de tout ce qui concerne les visas, les réservations de chambres d'hôtel et les transports.

9. BADGES D'ACCÈS À L'ENCEINTE DE L'ONU

1. Présidentes de parlement, Vice-présidentes de parlement et chefs de délégations

Les Présidentes de parlement se verront remettre des cartes d'identité VIP munies d'une photographie.

Les Vice-présidentes et autres chefs de délégation se verront remettre des cartes d'identité protocolaires munies d'une photo.

Les parlements contacteront la Mission permanente de leur pays à New York qui se chargera des demandes de cartes VIP et protocolaires. Ils fourniront à cette fin à leur mission une photographie couleur au format jpeg pour chacune des personnes autorisées. La Mission soumettra les demandes de cartes d'identité VIP et protocolaires au Service du protocole de l'ONU. **Ces cartes doivent être retirées avant 16 heures le vendredi 28 août.**

Les chefs d'organisations parlementaires participant à la Réunion sont priés de contacter le Bureau de l'UIP à New York (ny-office@ipu.org) pour obtenir leur carte protocolaire.

(Note à l'intention du personnel des Missions : Les demandes de cartes d'identité VIP et protocolaires feront l'objet d'une demande écrite au Chef du protocole indiquant le nom, le titre, la durée de séjour des intéressés, ainsi que l'objet de leur séjour, avant l'envoi de la demande en ligne ou immédiatement après celui-ci.)

Les porteurs de cartes d'identité VIP et protocolaires pourront pénétrer dans l'enceinte des Nations Unies sans être soumis au contrôle de sécurité.

2. Autres membres des délégations

Tous les autres membres des délégations – parlementaires et personnel et personnes accompagnantes – se verront délivrer des cartes d'identité "manifestations spéciales" sans photographie.

Le Bureau de l'UIP à New York se procurera toutes ces cartes d'identité et les tiendra à disposition à compter du vendredi 28 août. Celles-ci seront remises au personnel du Parlement ou de la Mission concernés, qui les retireront au nom des intéressés.

L'UIP mettra en place un guichet de retrait des cartes d'identité au rez-de-chaussée de ses bureaux à New York au 336 East sur la 45ème rue (Uganda House). **Ce guichet sera ouvert du vendredi 28 au lundi 31 août, de 8 h.30 à 18 h.00.**

Les porteurs de cartes d'identité "manifestations spéciales" pourront pénétrer dans l'enceinte des Nations Unies uniquement par l'entrée visiteurs, à l'angle de la 46ème Rue et de la 1ère Avenue, après avoir passé le contrôle de sécurité. Des files spéciales seront ouvertes afin de hâter le passage au contrôle de sécurité.

Les représentants des médias sont priés de se référer aux instructions figurant à la rubrique "Médias" de la présente note.

Enfin, les délégués d'organisations parlementaires invitées sont priés d'adresser leurs demandes de "cartes d'identité" ONU au Bureau de l'UIP à New York, auprès duquel ils pourront ensuite les retirer.

10. REPAS

Un déjeuner en l'honneur des Présidentes de parlement aura lieu le 29 août. Dans la soirée du 29 août, une réception sera organisée pour l'ensemble des délégués. Des informations complémentaires seront fournies en temps voulu au sujet de ces deux manifestations.